

VILLE DE SENONCHES
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017
SOUS LA PRESIDENCE DE M. XAVIER NICOLAS

La convocation a été établie et affichée le 3 avril 2017.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance est de 22.

OUVERTURE DE LA SEANCE ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance et conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de désigner, comme secrétaire de séance, Madame Elodie BOSSENEC

APPEL NOMINAL

ETAIENTS PRESENTS :

M. Xavier NICOLAS, Mme Janine DUTTON, Mme Liliane YVEN, M. Jacques DESMONTS, Mme Elisabeth STANDAERT, M. Michel DESHAYES, ~~Mme Paula MANCEL-MOREAU~~, M. Philippe MARTOJA, Mme Marie-Thérèse VERCHEL, M. Jean-Pierre SOUHY, Mme Françoise DESPAS, ~~M. Aurélien MOREAU~~, Mme Laurence LAGANE, M. Jacky VIGNERON, ~~Mme Christelle COLAS~~, M. Éric GOURLOO, Mme Valérie CHANTOISEAU, M. Michel MERCIER, Mme Elodie BOSSENEC, M. Jean-Pierre FOURNIER, Mme Marie-Agnès RUEL, M. Pascal BIROLLEAU

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNE MANDAT DE VOTE :

Mandant	Mandataire	Date de procuration
M. Aurélien MOREAU	Mme Liliane YVEN	14 Avril 2017
Mme Paula MANCEL-MOREAU	Mme Janine DUTTON	14 Avril 2017
Mme Christelle COLAS	Mme Françoise DESPAS	19 Avril 2017

1 – PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2017

Il est proposé aux membres présents d'adopter le procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité

2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2016

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 PAR MONSIEUR XAVIER NICOLAS, MAIRE

Mesdames et Messieurs, Mes chers collègues,

C'est avec beaucoup de plaisir, que je vous présente, les comptes administratifs de notre Commune pour l'exercice 2016. En effet, ces documents budgétaires me donnent l'occasion de vous présenter les actions que nous avons menées en 2016 au service de nos concitoyens afin d'améliorer leur vie quotidienne et de préparer le développement futur de notre territoire tout en intégrant les fortes baisses des dotations versées par l'Etat.

Bien entendu, j'insisterai tout particulièrement sur le budget général de la commune avant d'envisager les budgets annexes.

I. BUDGET GENERAL

En ce qui concerne l'équilibre général du budget, il en ressort un excédent de fonctionnement de 514 805.10 €, qui contribuera au financement de notre programme d'investissement en 2017.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement : 2 731 333.74 €

Concernant les recettes réelles de fonctionnement, elles passent de 2 973 519.18 € en 2015 à 2 297 020.00 € en 2016.

A ces recettes réelles, s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2015 : 434 313.74 €
Soit un total de recettes de fonctionnement de : 2 731 333.74 €

Dépenses de fonctionnement : 2 216 528.64 €

1. Les charges à caractère général

Elles représentent 835 758.90 € en 2016. Ces dépenses regroupent l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement des services municipaux (énergie, télécom, entretien des bâtiments publics, taxes foncières). Elles intègrent également les prestations d'entretien des espaces verts et de la voirie par l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) Madame de Fontanges à la Ferté-Vidame, ainsi que les charges de fonctionnement de la crèche.

Par ailleurs, l'entretien des bâtiments publics, des voiries et réseaux divers est réalisé par nos services techniques, avec chaque fois que nécessaire, le concours des entreprises locales.

2. Les charges de personnel

En ce qui concerne les charges de personnel, elles passent de 799 151.49 € en 2015 à 818 961.38 € en 2016.

Cette augmentation s'explique par l'augmentation des charges patronales et le remplacement d'un agent en longue maladie.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement : 618 241.98 €

Les recettes d'investissement comprennent :

- Le transfert de :
 - 63 964.37 € amortissements avec régul.S/2015
 - 79 693.73 € (Fonds de compensation de la TVA)
 - 1 059.00 € (TLE)
 - 224 819.11€ (Subventions diverses)
 - 248 705.77 € Excédent 2015

- Les recettes d'investissement s'élèvent à 618 241.98 €.

Dépenses d'investissement : 590 789.32 €

Les dépenses d'investissement, comprennent les opérations suivantes réalisées en 2016 :

- Scénographie du château (164 612.56 €)

L'ouverture du château au public a eu lieu courant de l'été 2016. L'accueil des visiteurs se fait autour des thèmes de la forêt, du développement durable et de l'histoire locale.

- Aménagement cimetière (7 850 €)

Ces dépenses correspondent à l'amélioration de surface (enrobé) de l'allée principale du cimetière.

- Voirie 2016 (92 028.42 €)

- Travaux de voirie et aménagement centre-ville (15 583.20 €)

- Reprofilage berges lac Arthur Rémy (44 083.28 €)

- Services techniques (13 080.00 €) acquisition véhicule Iveco

- Démolition site industriel (ex CATEP – Rue de la Pyramide) (7 020.02 €)

Le Compte Administratif 2016 se présente de la manière suivante :

1 - Section de fonctionnement :

Dépenses 2 216 528.64 €

Recettes 2 731 333.74 €

Excédent de clôture 514 805.10 €

2 - Section d'investissement :

Dépenses 590 789.32 €

Recettes 618 241.98 €

Excédent 27 452.66 €

Soit un excédent global de : 542 257.76 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil municipal de conserver l'excédent de fonctionnement en fonctionnement : 514 805.10 € et l'excédent d'investissement en investissement soit 27 452.66 €

C. L'ETAT DE LA DETTE – BUDGET GENERAL

Poursuivant notre politique de gestion de la dette, nous avons payé, en 2016, 52 185.81 € d'intérêts et remboursé 123 468.00 € de capital.

Ainsi, au 1er janvier 2017, l'endettement de la Commune est de 1 390 532.82 € en capital soit 2,6 fois la capacité d'autofinancement (caf), les services de l'Etat indiquant qu'une bonne gestion nécessite de maintenir la dette à moins de cinq fois la CAF. La commune dispose ainsi d'une capacité d'emprunt pour ses investissements.

Monsieur le Maire se retire. Madame Janine DUTTON, 1ère adjointe, soumet aux membres du Conseil municipal l'approbation du compte administratif 2016 du budget général.

Adopté à l'unanimité

II. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

La section de fonctionnement comprend :

- 128 441.92 € en dépenses réelles (y compris la dotation aux amortissements pour un montant de 40 965 €)
- 381 247.12 € en recettes réelles (y compris l'excédent de 18 020.01 €).

Les dépenses consistent essentiellement en la fourniture d'électricité, l'entretien des équipements, les dotations aux amortissements, le remboursement des intérêts d'emprunt ainsi que le contrat d'assistance technique à l'exploitation de nos stations d'épuration.

Les recettes sont constituées essentiellement de la taxe d'assainissement (3,25 €) assise sur les consommations d'eau (prix au m3), ainsi que de la participation aux frais de branchement (900 €).

La section d'investissement comprend :

- 342 722, 55 € dépenses (109 503 € dépenses réalisés en 2016 + déficit 2015 : 233 219.44 €)
- 274 184, 44 € en recettes

Les dépenses concernent essentiellement la station d'épuration : pompe, moto réducteur, honoraires assistance maîtrise d'œuvre pour mise en conformité du système d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle que ce budget annexe doit s'équilibrer, conformément à la loi, sans transfert possible du budget général de la Commune.

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses	128 441.92 €
----------	--------------

Recettes 381 247.12 €

Excédent de clôture 252 805.20 €

Section d'investissement :

Dépenses 342 722.55 €

Recettes 274 184.44 €

Déficit de clôture 68 538.11 €

L'excédent global est donc de 184 267.09 €

Ainsi, au 1er janvier 2017, l'endettement du budget annexe assainissement s'élève à 748 752.16 € en capital.

Monsieur le Maire se retire. Madame Janine DUTTON, 1ère adjointe, soumet aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement.

Adopté à l'unanimité

III. BUDGET ANNEXE SITE INDUSTRIEL

A l'issue de l'exercice 2016, la section de fonctionnement comprend 22 223.30 € en dépenses et 72 895.50 € en recettes.

En section d'investissement, les dépenses représentent 0 €. Les recettes s'élèvent à 44 446.60 € correspondant aux excédents de fonctionnement, ainsi qu'aux dotations aux amortissements.

Au vu des documents budgétaires et après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte administratif établi en concordance avec le compte de gestion de Monsieur le receveur municipal et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 22 223.30 €

Recettes 72 895.50 €

Excédent de clôture 50 672.20 €

Section d'investissement :

Dépenses 00.00 €

Recettes 44 446.60 €

Excédent de clôture 44 446.60 €

L'excédent global est donc de 95 118.80 €

Affectation du résultat de fonctionnement :

Il est proposé au Conseil municipal de conserver :

- le résultat de fonctionnement soit 50 672.20 € en fonctionnement ;
- l'excédent d'investissement 44 446.60 € en investissement.

Monsieur le Maire se retire. Madame Janine DUTTON, 1ère adjointe, soumet aux membres du Conseil municipal l'approbation du compte administratif 2016 du budget annexe du site industriel.

Adopté à l'unanimité

3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - DRESSE PAR M. DESFRICHES - RECEVEUR MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 ;
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

4 - BUDGETS PRIMITIFS 2017

I. BUDGET GENERAL

S'agissant du budget général, nous commencerons par la section de fonctionnement, puis nous étudierons la section d'investissement sur laquelle j'insisterai plus particulièrement puisqu'elle met en évidence les projets de la Commune.

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :

Pour l'année 2017, le prévisionnel des dépenses de la section de fonctionnement s'élèvera à 2 891 422.00 €.

Elles se répartissent en opérations réelles et en opérations d'ordre de section à section.

- Participation budgets annexes :
 - Caisse des écoles : **28 000 €**(en prévision car budget autonome)
 - CCAS : **25 000 €**

Monsieur le Maire tient à souligner les efforts de la collectivité pour contenir les dépenses de fonctionnement, notamment par la maîtrise des effectifs mais aussi par l'optimisation des coûts des services publics grâce à la gestion en délégation de service public de la crèche multi-accueil et de l'entretien des espaces verts par l'ESAT de Fontanges.

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues de la section de fonctionnement comprennent le produit des impôts et taxes pour **894 759.00 €**, les Attributions de Compensation de la Communauté de Communes pour **304 649.00 €**, le produit des dotations d'Etat et participations, pour **781 000.00 €**, les produits de gestion courante pour un montant de **51 200.00 €** comprenant notamment les loyers payés par les locataires de la commune, le remboursement des ordures ménagères ainsi que l'excédent de fonctionnement de 2016 reporté pour **514 805.10 €** et la cession d'un terrain pour **260 000 €** (Lotissement Route de Dreux).

Le total des recettes s'élève ainsi à **2 891 422.00 €**

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

Nous en venons maintenant à l'examen des crédits de la section d'investissement. Les dépenses totales de cette section s'élèvent à **1 078 041.00 €** comprenant essentiellement les travaux pour **950 440.00 €**, le remboursement du capital des emprunts pour **127 601.00 €**.

Dépenses d'investissement :

Les opérations suivantes représentent le cœur des investissements programmés en 2017 :

- Château (17 600 €)
- Travaux d'accessibilité (39 300 €)
- Aménagements du cimetière de Senonches (10 000 €)
- Travaux voirie et aménagement centre-ville (400 000 €)
Il est envisagé de procéder à la requalification du Cœur de ville.
- Démolition du site industriel (115 124 €)
- Programme voirie (163 213 €)
- Travaux reprofilage des berges du lac Arthur Rémy (25 254 €)

- Ecole primaire J.Y Cousteau (72 181 €)
- Restauration lavoir (6 768 €)

TABLEAU PREVISIONNEL
RECAPITULATIF DEPENSES/RECETTES
(Voir document BP 2017)

Dépenses		Recettes	
Château	17 600 €	Excédent d'investissement	27 452.66 €
Lac Arthur Rémy	25 254 €	ICTVA	110 738.41€
Cimetière	10 000 €	Subventions	363 118,90 €
Restauration lavoir	6 768 €	Autres (opération d'ordre, Virement de section à section)	223 000 €
Voirie	163 213 €	Emprunt	350 000 €
Voiries diverses et Aménagement centre-ville	400 000 €	Amortissements	3 731.03 €
Accessibilité bâtiments	39 300 €		
Démolition site industriel	115 124 €		
Ecole primaire	72 181 €		
Dépenses hors opérations (101 000€)			
+ Remboursement Emprunt	127 601 €		
TOTAL DEPENSES	1 078 041 €	TOTAL RECETTES	1 078 041 €

Adopté à l'unanimité

II. BUDGETS ANNEXES

SITE INDUSTRIEL (5-1)

Le budget s'équilibre :

- En fonctionnement à **50 672.20 €**
- En investissement à **66 669.90 €**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif pour 2017 établi comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT (5-2)

Le budget d'assainissement dispose pour la section d'exploitation de **895 915 €** et pour la section d'investissement de **1 005 881 €**

Il est important de rappeler que ce budget dispose pour seules ressources de la redevance assainissement assise sur le prix du mètre cube d'eau (soit 3.25 €) et des taxes de raccordement (soit 900 €).

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le budget primitif pour 2017 établi comme ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

5 – IMPOTS DIRECTS – VOTE DES TAUX 2017

Comme chaque année, il appartient au Conseil municipal de voter les taux des taxes locales (Taxe d'habitation, taxe sur les propriétés foncières bâties, taxe sur les propriétés foncières non bâties)

La fusion des Communautés de Communes au 1^{er} janvier 2017 entraîne une augmentation de la fiscalité intercommunale pour les habitants de l'ex Communauté de Communes du Perche Senonchois dont la fiscalité était très faible.

Monsieur le Maire a souhaité compenser intégralement cette augmentation pour les ménages et les entreprises en baissant très sensiblement les impôts communaux.

Ainsi, on obtient une neutralité fiscale pour tout le monde.

La perte de recettes fiscales pour la commune est intégralement compensée par une augmentation de l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes qui atteint 304 649 €.

Par conséquent, les taux des trois taxes locales proposées sont les suivantes :

Taxe d'habitation :	8.33 %
Taxe sur les propriétés foncières bâties :	16.81 %
Taxe sur les propriétés foncières non bâties :	33.08 %

Le produit attendu en 2017 s'élève à 894 759 €.

Adopté à l'unanimité

6 – FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2017

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre du Fonds Départemental de Péréquation contingent 2017 pour les travaux d'investissement réalisés sur le territoire des communes associées de Senonches, La Ville-aux-Nonains et Tardais.

Les ressources provenant de ce fonds de péréquation sont réparties entre les Communes de moins de 5 000 habitants suivant un barème établi par le Conseil Départemental.

Le système de répartition adopté tient notamment compte de l'importance de la population, des charges de voirie de la commune et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire.

Ce fonds est alimenté par les recettes de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe sur la publicité foncière des mutations. Il fait l'objet d'une répartition par le Conseil Départemental et d'un versement par les services de l'Etat.

Le contingent proposé pour Senonches en 2016 était de 43 000 €.

Celui pour l'année 2017 ne nous ayant pas encore été communiqué, il est proposé au Conseil Municipal de **reporter cette question**

7 – DEMOLITION BATIMENT (EX CATEP/RUE DE LA PYRAMIDE) : AVENANT AU MARCHE TTC

Par délibération du 17 novembre 2016, le marché en procédure d'appel d'offres a été attribué à l'entreprise Transports Terrassements Chartrains (TTC) de Lucé.

La découverte d'un ruisseau souterrain sous le bâtiment a eu pour conséquence l'impossibilité de démolir le dallage existant (démolition partielle du dallage initialement prévue au marché) afin de préserver le ruisseau. Cette conservation a nécessité l'adaptation des ouvrages prévus, impliquant un délai supplémentaire d'exécution.

Ainsi, Monsieur Le Maire, a été amené par avenant à prolonger la durée d'exécution des travaux et à autoriser les travaux nécessaires à cette situation imprévue.

- **Avenant n° 1** : prolongation de délais d'exécution pour une durée de 6 semaines (date de réception initialement prévue le 10 mars 2017, reportée au 21 avril 2017)
- **Avenant n° 2** : travaux supplémentaires qui s'élèvent à 9 295,00 € HT (pour tenir compte des moins-values et des plus-values).

Le nouveau montant du marché est ainsi porté de 68 526,20 € HT à 77 821,20 € HT ;

Il est proposé au conseil municipal de donner acte de ces décisions prises par Monsieur Le Maire.

Adopté à l'unanimité

8 – AMENAGEMENT D'ESPACES PUBLICS DU CENTRE-VILLE RESULTATS DE LA CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire expose,

La Commune de Senonches a pour projet la réalisation de travaux d'aménagement de la traversée du cœur de village, entre la Place des Halles et la rue Aristide Briand sur un linéaire de 700 m environ, englobant la majeure partie du secteur commerçant de la commune, la Place des Halles accueillant le marché hebdomadaire, les abords de l'église et les abords du monument aux Morts.

A cet effet, la commune a engagé une consultation en procédure adaptée pour arrêter le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui interviendra pour finaliser le projet et suivre l'opération.

Cette consultation s'est déroulée, conformément au Décret 2016-360 relatif aux marchés publics, avec publicité préalable au BOAMP et dématérialisation compte tenu des montants prévisibles du marché d'étude.

- La publicité a été transmise au Journal Officiel (BOAMP) le 08 février 2017,
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le 08 mars 2017 à 16 h 00 en mairie
- L'ouverture a eu lieu en présence du pouvoir adjudicateur le 09 mars 2017 à 11 h 30 en mairie,
- Le DCE a fait l'objet d'une dématérialisation. Le dossier de consultation était librement téléchargeable sur le site www.am28.org/senonches/

Le programme de travaux, d'un montant total de 1 599 995,00 € HT dont 640 045,00 € HT en tranches conditionnelles, a été découpé en quatre phases qui sont les suivantes :

- Phase 1 : Rue Aristide Briand compris abords de Monument aux Morts (phase 1a) et rue Alphonse Foucault aux abords de l'église (phase 1b) – 707 460,00 € HT
- Phase 2 Rue de Verdun aux abords de la mairie – 252 490,00 € HT
- Phase 3 : Rue Louis Peuret – 290 155,00 € HT
- Phase 4 : Place des Halles – 349890,00 € HT

Le marché de maîtrise d'œuvre fait l'objet d'un découpage en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles définies comme suit :

- Tranche ferme : PRO / ACT pour toutes les phases de travaux
VISA / DET / AOR pour les phases de travaux 1 et 2
- Tranche conditionnelle 1 : VISA / DET / AOR pour la phase de travaux 3
- Tranche conditionnelle 2 : VISA / DET / AOR pour la phase de travaux 4.

3 offres dématérialisées ont été reçues dans les délais :

- **2IDF** : Groupement 2IDF / 2LM / ADEPE
- **PAYSAGE ET TERRITOIRE** : Groupement PAYSAGE ET TERRITOIRE / IRIS Conseil AMENAGEMENT
- **GILSON & Associés**

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'est effectué selon les critères pondérés suivants énoncés au règlement de consultation :

- **Valeur technique**, à hauteur de **30%**
- **Les compétences de l'équipe**, à hauteur de **45%**.
- **Le prix**, à hauteur de **25%**.

Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés et du montant financier sollicité, Monsieur le Maire propose de retenir le groupement PAYSAGE & TERRITOIRE / IRIS Conseil AMENAGEMENT.

Le montant du marché s'élève à 79 180,00 € HT, dont 56 080,00 € HT pour la tranche ferme :

		PAYSAGE & TERRITOIRE / IRIS Conseil Aménagement
Coût d'objectif HT =>		1 599 995 €
TRANCHE FERME (959 950 € HT)		
PRO / ACT Phases 1 à 4 + VISA / DET / AOR Phases 1 et 2		56 080.00 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 1 (290 155 € HT)		
VISA / DET / AOR Phase 3		9 990.00 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 2 (349 890 € HT)		
VISA / DET / AOR Phase 4		13 110.00 €
MONTANT TOTAL HT		79 180.00 €
TVA au taux de 20 %		15 836.00 €
MONTANT TOTAL TTC		95 016.00 €
Taux de rémunération global		4.95%

VU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE MAIRE

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, suite à la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché au groupement PAYSAGE & TERRITOIRE / IRIS Conseil AMENAGEMENT pour un montant de 56 080,00 € HT pour la tranche ferme et 23 100,00 € HT pour les tranches conditionnelles, soit un total de 79 180,00 € HT.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront ouverts à compter de 2017, et chaque année pour le montant des prestations prévues ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché de maîtrise d'œuvre, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de tout organisme susceptible de financer cette opération.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application des articles L2131-2 et L5211-3 du code général des collectivités territoriales.

9 – EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ROUTE DE DREUX : RÉSULTATS DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES

Monsieur le Maire expose,

Le Conseil Municipal avait confié en 2012 la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur le secteur de la route de Dreux au Bureau d'études QUALIPRO, qui a cessé son activité. 51 maisons étaient concernées, dont 34 ayant des effluents non traités rue du Moulin de la Fosse, qui vont directement dans le ruisseau Saint-Cyr.

Par délibération en date du 17 janvier 2017, le Conseil Municipal a confié la mission de Maîtrise d'œuvre à la SARL BFIE en vue de réaliser une première tranche de travaux et a autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation des entreprises en procédure adaptée.

Cette consultation s'est déroulée, conformément au Code des Marchés Publics et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, avec publicité préalable au BOAMP ainsi que sur le site de l'Association des Maires d'Eure-et-Loir (en dématérialisation) :

- La publicité a été publiée au Journal Officiel (BOAMP), et à l'AM28 le lundi 20 février 2017
- Les candidats devaient transmettre leur offre avant le Mercredi 15 mars 2017 à 16h00
- L'ouverture des plis a eu lieu en présence du pouvoir adjudicateur le jeudi 16 mars 2017 à 11h00
- L'analyse des offres a eu lieu le vendredi 24 mars 2017 à 09h30 en mairie

Les prestations feront l'objet d'un marché fractionné en deux lots distincts :

- Lot n° 1 – Travaux en domaine Public
- Lot n° 2 – Travaux en domaine Privé

LOT n° 1 : Domaine Public :

7 offres ont été reçues dans les délais :

- SARC / HABERT
- EUROVIA / MUSCI
- PIGEON
- TPCI
- SADE
- CISE TP
- COLAS

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'est effectué selon les critères pondérés suivants énoncés au règlement de consultation :

- Valeur technique : 60,00%
- Prix : 40,00%

Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés et du montant financier sollicité, Monsieur le Maire propose de retenir le groupement SARC / HABERT Ingénieur Conseil pour un montant de 254 542,00 € HT pour le lot n° 1 – domaine public.

LOT n° 2 : Domaine Privé :

6 offres ont été reçues dans les délais :

- ACE
- RENAUX
- SONOTER
- SADE
- CISE TP
- COLAS

Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse s'est effectué selon les critères pondérés suivants énoncés au règlement de consultation :

- Valeur technique : 60,00%
- Prix : 40,00%

Au vu de ses références, de la qualité de son mémoire technique, des moyens techniques et humains proposés et du montant financier sollicité, Monsieur le Maire propose de retenir la Société ACE pour un montant de 79 872,50 € HT pour le lot n° 2 – domaine privé.

Monsieur le maire précise que ces travaux vont permettre :

- De raccorder environ 45 habitants au réseau de Senonches, dont une bonne partie ne dispose que d'un prétraitement des eaux usées avant rejet dans le pluvial rejoignant le ruisseau du Val de Saint Cyr,
- De permettre de raccorder dans une seconde tranche le reste de la rue du Moulin de la Fosse représentant 55 habitants

Cela résoudra un des gros points noirs en matière de pollution rejetée quasiment directement au milieu naturel.

Au vu des résultats de la consultation, le montant de l'opération serait le suivant :

	Hors Taxes	Toutes Taxes Comprises
MO Bfie	22 975,00 €	27 570,00 €
Travaux domaine public SARC / HABERT	254 542,00 €	305 450,40 €
Travaux domaine privé ACE	79 872,50 €	95 847,00 €
Diagnostic amiante voirie départemental GINGER	1 641,00 €	1 969,20 €
Contrôle divers fin de travaux ASUS	7 010,00 €	8 412,00 €
Mission S.P.S	2 000,00 €	2 400,00 €
Frais divers liés à l'opération (annonce, reprographie...)	15 300,00 €	15 360,00 €
TOTAL	383 340,50 €	457 008,60 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire, suite à la procédure de consultation de bureau d'étude des entreprises de travaux ;
- **DECIDE** d'attribuer le marché du lot n° 1 Domaine public à l'entreprise SARC/HABERT pour un montant de 254 542,00 € HT, le marché du lot n° 2 Domaine privé à la société ACE pour un montant de 79 872,50 € HT ;
- **DECIDE** de retenir la société ASUR pour assurer le contrôle extérieur rendu obligatoire par la réglementation avant réception des travaux pour un montant de 7 010,00 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce marché d'étude, les marchés travaux, et toutes les pièces s'y afférant, ainsi que ses éventuels avenants dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer des conventions avec les particuliers concernés par les travaux pour se faire rembourser les travaux en domaine privé réalisés par la commune après déduction des éventuelles aides perçues auprès de l'agence de l'eau déduction faite des sommes versées par l'agence de l'eau pour frais de gestion.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Département d'Eure-et-Loir, et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération pour le domaine public évaluée à 292 199,25 € HT en incluant les frais annexes
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux en domaine privé évalués à 91 141,25 € HT en incluant les frais annexes.

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'étudier la réalisation le plus rapidement possible en fonction des possibilités financières de la commune de la tranche 2 correspondant au reste de la rue du Moulin de la Fosse.

Adopté à l'unanimité

La présente délibération sera transmise au Contrôle de légalité en application de l'article 3 de la loi du 2 mars 1982.

10 – GROUPE D'HISTOIRE LOCALE DU SENONCHOIS : FINANCEMENT PARTICIPATIF REALISATION FILM

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande du Groupe d'Histoire Locale de Senonches qui réalise à la demande des autorités départementales un film documentaire pour présenter à des classes d'âge différentes des interviews, des témoignages et des documents qui relatent la mémoire orale ainsi que les archives disponibles de la période de l'occupation et de la libération.

Le projet soutenu financièrement (Ministère de la Défense, Conseil départemental, Fondation Maginot, commune de Senonches, commune de la Ferté Vidame) requiert un financement un peu plus élevé, le Département d'Eure et Loir ayant revu à la baisse l'aide qui devait être accordée à ce projet.

Aussi, il est proposé aux membres présents d'accorder une aide supplémentaire à hauteur de 1000 €.

Adopté à l'unanimité

11 – TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Compte tenu des changements de dénomination des grades en catégorie C à compter du 1er janvier 2017, il est proposé aux membres présents de revoir le tableau des effectifs communaux.

Aussi, il est demandé au Conseil municipal d'arrêter comme suit le tableau des effectifs communaux :

Emplois Permanents Grades ou emplois	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus
Filière administrative		
Catégorie A		
Attaché hors classe	1	0
Attaché principal	2	1
Attaché	1	
Catégorie B		
Rédacteur	2	2
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	2	1
Catégorie C		
Adjoint administratif	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	2	1
	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	0

Filière Technique		
Catégorie C		
Agent de maîtrise	1	1
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} cl	2	1
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} cl	1	0
Adjoint technique territorial	9	8
Filière médico-sociale		
Catégorie C		
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} cl des Ecoles Maternelles	2	2
Filière culturelle		
Catégorie C		
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} cl	1	1
Total général	29	19

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois et grades ainsi créés et aux charges sociales et impôts s'y rapportant seront inscrits au budget communal aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Il est important de rappeler que les effectifs budgétaires ne correspondent pas à des créations systématiques d'emplois mais surtout à des possibilités d'évolution de carrière des agents.

Adopté à l'unanimité

12 – TARIFS CHATEAU

12.1 : Création de nouveaux tarifs

- Visite accompagnée en forêt avec un guide en partenariat avec l'ONF

<u>PRESTATIONS</u>	<u>PUBLICS</u>	<u>TARIFS</u>
Visite en forêt accompagnée	Groupes d'adultes	165 €
Visite en forêt accompagnée	Groupes scolaires	165 €

- Evènement : Journée Nationales de l'Archéologie les 16, 17 et 18 juin 2017

Accès aux animations du week-end et à l'entrée aux espaces d'expo permanentes et temporaires.

Catégories	Tarif d'entrée par personne
Adultes à partir de 18 ans	4,00 €
Enfants jusqu'à 17 ans	2,00 €
Scolaire dès cycle 1	2,00 €

12.2 – Modifications et créations de tarifs

Ajouts de tarifs dans la catégorie groupe adultes et création de tarifs individuels handicapés

Publics	Catégories	Visite libre expo permanente	Visite libre expo temporaire	Forfait expos visite libre	Forfait visite guidée expo permanente	Forfait visite guidée expo temporaire	Visite guidée expo temporaire	Forfait visites guidées des expos
Individuel	Handicapés	2 €	2 €	3 €	4 €	4 €	4 €	
Groupe	Adultes	4 €	2 €	5.50€	5 €	5 €	5 €	8 €

12.3 – Conventonnement avec l'ANCV (Agence Nationale des Chèques Vacances)

Afin de faciliter l'accès à la culture à un plus large public, Monsieur le Maire propose d'élargir au niveau de la régie du château l'acceptation des chèques vacances (ANCV) pour le règlement des billets d'entrée du château.

Adopté à l'unanimité

13– OFFICE DU TOURISME DES FORETS DU PERCHE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande de subvention émanant de l'Office de Tourisme des Forêts du Perche.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention de 1000 € pour soutenir les manifestations organisées sur le territoire de la Communauté de Communes des Forêts du Perche.

Adopté à l'unanimité

14 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU COMPA

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il a été destinataire d'une demande d'adhésion à l'association des amis du Compa. Ce musée de proximité a une fréquentation régulière des écoles et des associations.

Le soutien des communes permet à cette association de renforcer l'ensemble de ses activités.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de donner son accord à cette adhésion pour un montant de 30 € .

Adopté à l'unanimité

15 – COMMUNICATIONS ET AFFAIRES DIVERSES